



Allaman, le 26 octobre 2020

Préavis municipal N° 9/2020
Relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- TTC pour la pose d'une fosse de pompage sur le collecteur d'eaux usées à la Route de la Plage

Au Conseil Général d'Allaman

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

En raison de l'engorgement régulier de la canalisation des eaux usées constaté à la Route de la Plage, la Municipalité a décidé de prendre les dispositions nécessaires afin de remédier à ce problème.

En effet, ce collecteur de faible pente est raccordé en tête de la station d'épuration d'Allaman. Le peu de différence d'altitude entre l'exécutoire de ce collecteur et le niveau du trop-plein de la station d'épuration provoque des montées d'eau dans ledit collecteur lorsque le niveau du Lac est élevé. Cette situation est péjorée lors de fortes pluies, car la Commune d'Allaman n'est pas encore entièrement en séparatif. Afin de régler ce problème, il a été décidé d'installer une station de pompage au droit du raccordement de la station d'épuration. Cette installation aura l'avantage d'empêcher tout reflux dans ledit ouvrage. La hauteur de refoulement sera alors de l'ordre de 2 mètres.

Projet et descriptif des travaux

Les travaux consistent à la pose d'une fosse de pompage en polyéthylène de 1.50 mètres de diamètre et de 3 mètres de profondeur, à l'installation de deux pompes d'un débit de 3 l/s chacune et d'une hauteur de refoulement de 2 mètres, à la modification du collecteur existant avec une nouvelle chambre de visite, ainsi que la pose d'une conduite de refoulement en PE de diamètre de 80 mm sur une longueur d'environ 3 mètres. L'implantation de la fosse est prévue dans le bien-fonds de la station d'épuration d'Allaman (STEP).

Aspects financiers

Le devis a été établi par un bureau d'ingénieurs hydrauliciens sur la base des prix pratiqués actuellement pour ce genre de travaux et des métrés des quantités à mettre en œuvre.

Le devis des prestations s'établit comme suit.

Devis estimatifs :

1. Collecteurs	CHF	10'500.00
2. Station de pompage	CHF	35'000.00
3. Frais techniques et administratifs	CHF	4'800.00
4. Prestations géométriques	CHF	300.00
5. Divers et imprévus, environ 10%	CHF	5'110.00
Montant HT	CHF	55'710.00
6. TVA 7.7 %	CHF	4'290.00
Total net TTC	CHF	60'000.00

Les frais de fonctionnement sont inclus dans les frais généraux de la Station d'épuration d'Allaman.

Financement

Le financement des travaux se fera par les liquidités courantes. L'amortissement de cet investissement est prévu sur une durée de 10 ans par un prélèvement sur le compte du fonds de réserve Epuration, N° 9280.2.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter ce préavis et de prendre les décisions suivantes :

Décision

- **Vu le Préavis municipal N° 9/2020 relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- TTC pour la pose d'une fosse de pompage sur le collecteur d'eaux usées à la Route de la Plage,**
- **Entendu le rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet,**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,**

Le Conseil Général d'Allaman

Décide

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux,**
- **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.- TTC,**
- **D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans par un prélèvement sur le compte du fonds de réserve Epuration, N° 9280.2.**

Préavis délibéré et adopté lors de la séance de la Municipalité du 26 octobre 2020, pour être soumis au Conseil Général d'Allaman le 7 décembre 2020.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Patrick Guex




La Secrétaire
Murielle Gilly

